



Le Sacré – Cœur
Ecole maternelle et élémentaire
8, rue des Vénètes 56 000 Vannes
☎ 02.97.40.46.91 Fax 02.97.63.85.12
e-mail : info@ecole-sacrecoeur.org
site : www.ecole-sacrecoeur.org



RENTREE :

Lundi 3 septembre 2018 à 8 h 25

NOUVEAU : les listes de classes seront consultables en ligne sur le site de l'école le jeudi 29 août à partir de 15 heures.

www.ecole-sacrecoeur.org (onglet « Informations »)

Nous avons fait la répartition des élèves dans les classes avec un grand sérieux. Nous ne souhaitons pas être amenés à la changer.

Important : le vendredi 30 août l'école sera fermée pour permettre à tous les personnels de participer à la réunion de rentrée.

• OUVERTURE DES BUREAUX

Secrétariat : lundi, mardi, jeudi, vendredi de :

8 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 17 h 00

Direction :

Le directeur reçoit sur rendez-vous.
Ceux-ci sont à prendre au secrétariat.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

	Début du congé après la classe	Jour de rentrée
TOUSSAINT	Vendredi 19 oct. 18	Lundi 5 nov. 18
NOËL	Vendredi 21 déc. 18	Lundi 7 janv.19
HIVER	Vendredi 8 fév. 19	Lundi 25 fév. 19
PÂQUES	Vendredi 6 avril 19	Mardi 23 avril 19
ETE	<u>Vendredi 5 juil.19</u>	

• LES HORAIRES

	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8 h 25	11 h 40
Après-midi	13 h 15	16 h 30

• **Le vendredi : fin de la classe à 15h30**

Garderie possible et gratuite de 15h30 à 16h30. (Il n'est possible de récupérer les enfants qu'à 15h30 ou à 16h30, pas entre les deux)

• **Seuls les enfants restant à la cantine sont pris en charge de 12 h 15 à 13 h 05.**

• **Les enfants déjeunant chez eux ne doivent pas arriver avant 13 h 05**

• LA GARDERIE (maternelle et primaire)

de 7 h 30 à 8 h 15
de 16 h 45 à 19 h 15

• ETUDE

(sur le temps de la garderie à partir du CP)
de 16 h 45 à 17 h 45.
Les enfants vont ensuite en garderie.

Le coût de la garderie du soir et/ou de l'étude est forfaitaire : 2,50 € par soirée. (pour les maternelles le goûter est fourni par l'école)

En cas de dépassement horaire un surcoût de 10 € par ¼ d'heure de retard sera appliqué.

ATTENTION !

➤ Merci de noter qu'il n'y aura **pas classe** :

Vendredi 31 mai 2019: pont de l'Ascension

IMPORTANT

Pour nous joindre :

Merci de privilégier la messagerie Internet

- ✚ Pour le secrétariat :
admsscvcv@wanadoo.fr
- ✚ Pour la comptabilité :
comptascvcv@orange.fr
- ✚ Pour la direction :
info@ecole-sacrecoeur.org

ABSENCES

Les absences et toutes les informations concernant vos enfants, sont à signaler au secrétariat **avant 9h** (en précisant la classe) à l'adresse : admsscvcv@wanadoo.fr

COMPTABILITE

Vous pouvez choisir le montant de la scolarité :

- 21,50 € •23,50 € ou •25,50 €
par mois sur 10 mois pour la maternelle
- 24,00 € •26,00 € ou •28,00 €
par mois sur 10 mois pour l'élémentaire

Rappel : l'assurance Individuelle accident (scolaire et extrascolaire) est comprise dans les frais de scolarité.

LES FOURNITURES

Aucune fourniture collective n'est facturée aux élèves des communes de Vannes, Plescop, Ploeren et Saint-Avé qui versent à l'école une subvention.

Pour les autres une somme de **4,20 €** sera facturée par mois.

RESTAURATION

Le quotient familial est calculé par l'Accueil Unique (22 rue Victor Hugo -Vannes) à partir de votre avis d'imposition, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

1- Pour les familles vannetaises NOUVELLES dans l'école : l'attestation de quotient familial est à nous remettre pour le 3 septembre.

2- Pour les familles vannetaises déjà dans l'école, la mise à jour du quotient familial sera à effectuer à compter du 1^{er} janvier 2019.
Merci déjà d'en prendre note.

Tarifs 2018-2019

A	B	C	D
4,27€	4,03€	3,79€	3,59€
E	F	G	H
3,08€	2,45€	1,83€	1,61€

REGLEMENT DES FACTURES

Cette année, à nouveau, nous divisons l'année en 11 périodes.

Vous recevrez, par mail, 11 factures.

Pour le règlement de ces factures deux possibilités vous sont offertes :

❶ PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A partir du 6 de chaque mois, en 11 versements échelonnés d'octobre 2018 à août 2019, le dernier versement étant le solde de l'année.

Si vous avez choisi le prélèvement automatique l'an dernier, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

❷ PAIEMENT PAR CHEQUE :

11 factures dans l'année.

A réception de la facture- Veuillez effectuer votre règlement à l'ordre de :

« OGEC- ECOLE LE SACRE-CŒUR »